

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



DECISION DU MAIRE
N°2022/010/D du 20/07/2022
Marché d'études portant sur le
permis d'aménager du lotissement
"les Pommiers"

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU les articles L.2122-22, L.2131-2 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération 2020/306 du 29 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune et les objectifs fixés en matière de développement de l'habitat,
- VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R-2122-8 modifié,
- VU le budget 18602-ZAC Les Pommiers,
- VU le dossier de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme,
- CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élaboration des études d'urbanisme devant permettre l'élaboration du projet d'aménagement du lotissement « les Pommiers » et du Permis d'Aménager,

DECIDE :

- de signer avec le cabinet d'architecture NOURY et Associés un marché d'études pour un montant global et forfaitaire de 26.200,00€ HT.

Mise en ligne le :

26/7/22.



Le Maire:

Bernard VEINNANT

TERRE
2024
DE JEUX